



RAPPORT D'ACTIVITE

2024

AT'HOME

Châteaubriant



Association Saint Benoît Libre - 3 allée du Cap Horn - la Ville au Blanc - 44120 Vertou

Tél. : 02 40 80 02 02 - Email : association@asbl44.com

Association Régie par la loi du 01.07.1901 - Déclarée à la Préfecture de Loire-Atlantique le 25 Mars 1953 sous le N°04308

RAPPORT D'ACTIVITE 2024

AT'HOME Châteaubriant

Le service AT'HOME Châteaubriant poursuit en 2024 le développement de son identité propre. Auparavant fusionné au service ATHOME St Nazaire sous le nom commun d'ATHOME HORS AGGLO, ATHOME Châteaubriant devient progressivement un service à part entière. A ce titre, le service ATHOME Châteaubriant est un service relativement jeune, qui développe son ancrage sur le territoire.

Tout comme ses homologues nantais et nazairiens, le Service ATHOME Châteaubriant a pour mission de prendre en charge des jeunes âgés de 15 à 21 ans, reconnus Mineurs Non Accompagnés. La prise en charge se déroule sous le régime de la semi-autonomie, puisque les jeunes sont uniquement accueillis dans un parc de logements diffus. Sous l'autorité du Conseil Départemental de Loire-Atlantique à qui il rend compte de son activité, le service AT'HOME Châteaubriant héberge et accompagne dans leur globalité les jeunes qui lui sont confiés.

Initialement construit comme un service dédié à des jeunes autonomes, et inscrits dans un parcours d'insertion scolaire ou professionnelle au sein du territoire de Châteaubriant, le profil des jeunes orientés a considérablement évolué ces deux dernières années. Cette tendance s'est confirmée et accélérée en 2024. Alors que le service accueillait principalement des jeunes issus de collectif ou d'autres services éducatifs, la grande majorité des jeunes désormais orientés à ATHOME Châteaubriant en 2024 sont dits *primo-arrivants*, ils n'ont encore jamais été pris en charge, et ne sont inscrits dans aucun projet d'insertion.

En outre, l'année 2024 a été marquée par des mouvements importants au sein de l'équipe, qui a été renouvelé de moitié, et par l'annonce d'un PSE qui impacte directement le service.

Chloé GOUON
Cheffe de service

Le 13 mars 2025

Table des matières

I.	PRESENTATION DU SERVICE	- 4 -
a.	L'équipe éducative	- 4 -
b.	L'organisation du service	- 5 -
c.	Les logements.....	- 6 -
II.	L'ACTIVITE DU SERVICE	- 8 -
a.	L'accompagnement proposé : focus sur l'accueil.....	- 8 -
b.	Profil des jeunes accueillis.....	- 11 -
c.	Regard sur les sorties.....	- 14 -
III.	PERSPECTIVES POUR 2025.....	- 16 -
a.	Développement du service	- 16 -
b.	Des partenariats à poursuivre et à développer	- 17 -

I. PRESENTATION DU SERVICE

a. L'équipe éducative

L'équipe du service ATHOME Châteaubriant a connu des changements importants au cours de l'année 2024. Le premier semestre a été rythmé par l'accueil et l'installation d'une toute nouvelle équipe. En effet, avec l'arrivée de deux référentes éducatives (respectivement en novembre 2023 et en février 2024) et le départ de la cheffe de service (au 1^{er} janvier 2024), remplacée par la coordinatrice qui a repris les missions d'encadrement, c'est une toute nouvelle équipe qui compose le service en début d'année 2024. Au cours du second semestre, la professeure de français est revenue de congé maternité. Une psychologue a rejoint l'équipe en fin d'année.

Au 31 décembre 2024, l'équipe du service est composée de six professionnels :

- **Les référentes éducatives - RE (2 ETP)** pilotent le suivi global des jeunes pris en charge par le service, les accompagnent dans leurs démarches et les préparent à leur indépendance. Elles travaillent en liens étroits avec le référent logement, la psychologue et la cheffe de service ;
- **Le référent logement - RL (1 ETP)** assure la logistique des appartements (état des lieux, conformité des équipements), veille à leur bon état (lien avec la maintenance) et réalise un accompagnement individuel dans la vie quotidienne, le savoir habiter (entretien, hygiène, cohabitation) et l'accès aux activités extra-scolaires. Il est en lien régulier avec les référentes éducatives, le service de maintenance et de gestion locative, ainsi que la cheffe de service ;
- **La psychologue (0,3 ETP)** reçoit les jeunes en entretien et les oriente vers le soin si nécessaire. Elle apporte des ressources cliniques à l'équipe pour penser les situations des jeunes. Elle participe aux réunions de service et de synthèse, et travail en proximité avec les référentes éducatives, le référent logement et la cheffe de service ;
- **La professeure (0,2 ETP)** anime des ateliers collectifs et individuels d'aide aux devoirs et d'apprentissage du français. Elle propose un soutien pour la rédaction de courrier (lettre de motivation, CV, rapport de stage.) ;
- **La cheffe de service – CDS (0,8 ETP)** encadre et manage l'ensemble de l'équipe du service, elle assure le lien avec le Conseil Départemental et est garante du bon fonctionnement du service.

Durant l'année 2024, les professionnel.les sont montés en compétences à travers leurs participations à des temps de formation ainsi que des réunions d'information, organisées par l'ASBL et par d'autres organismes. En 2024, les professionnel.les se sont notamment mobilisé.es pour participer à :

- Une formation sur l'utilisation du logiciel SI-SIAO (externe)
- Une réunion d'information sur le statut administratif des MNA et l'accès à la régularisation (interne)
- Une rencontre inter-service avec le CADA/HUDA sur la demande d'asile (interne)
- Une formation de Sauveteurs Secouriste du Travail (externe)
- Une formation sur la gestion de la violence dans l'accompagnement (externe)
- Une réunion de sensibilisation sur les conduites prostitutionnelles (externe)
- Une journée partenarial sur le droit et l'accès au logement et au dispositif d'hébergement (externe)

En outre, deux professionnel.les de l'équipe se sont engagé.es dans **un parcours VAE**. Le référent logement pour le diplôme d'état de Moniteur Educateur et une référente éducative pour celui d'Assistante de Service Social.

Pour finir, les professionnel.les éducatifs (RE et RL) participent à **l'analyse des pratiques** (ADP), animée par une professionnelle indépendante. Les séances sont partagées avec l'équipe éducative du service ATHOME de Saint Nazaire, ce qui leur permet à la fois du faire du lien, mais aussi de croiser leurs regards et leurs pratiques.

Toutefois les difficultés rencontrées par l'association ont nécessité de suspendre l'ADP au second semestre 2024. Une évaluation a été engagée en prévision d'une refonte de l'ADP en 2025.

b. L'organisation du service

- Le temps de travail

Les professionnel.les éducatifs (RE et RL) de l'équipe travaillent du lundi au vendredi et assurent une à deux soirées par semaine en terminant à 20h. Et cela afin de voir les jeunes qui, une fois scolarisés, sont moins disponibles en journée. Par ailleurs, les référentes éducatives assurent régulièrement dans l'année des semaines et des week-ends d'astreintes.

Le référent logement travaille en plus deux samedis par mois, ce qui facilite la mobilisation des jeunes pour l'accompagnement éducatif lié au « prendre soin » (de soi, de son logement, des autres).

Le samedi est aussi un jour propice à l'organisation de temps conviviaux, d'ateliers collectifs, et à l'accompagnement des jeunes vers leurs activités extra-scolaires.

La psychologue est présente au sein du service tous les mardis et une demi-journée les jeudis. La professeure de français intervient quant à elle tous les mercredis après-midi, le moment de la semaine où les jeunes scolarisés sont majoritairement disponibles et demandeurs pour de l'aide au devoir.

- Les réunions d'équipe

Les réunions d'équipe sont des moments importants de la vie du service. Elles réunissent les professionnels éducatifs (RE et RL), la psychologue et la CDS. C'est à cet endroit que les regards se croisent et se concertent.

La réunion de service a lieu tous les mardis matin dans les locaux du service. C'est l'espace où s'échange l'actualité des situations éducatives, où sont évoquées les difficultés et les réussites, où des décisions sont prises et où des projets sont amorcés.

Une réunion de synthèse a lieu un jeudi par mois dans les locaux du service. A cette occasion, une à deux situations de jeunes sont évoquées dans leur globalité. Il s'agit de déterminer le projet des jeunes évoqués et d'ajuster l'accompagnement en conséquence.

Des réunions thématiques sont organisées en fonction des besoins pour développer des projets ou faire évoluer les pratiques. Elles peuvent concerner les modalités de l'accompagnement comme des activités à destination des jeunes.

c. Les logements

Au 31 décembre 2024, le service AT'HOME Châteaubriant compte 17 logements pour une capacité total d'accueil de 22 jeunes. Le périmètre des 24 places attendues avait été atteint au terme du premier semestre 2024, grâce à la mobilisation du service logement de l'ASBL pour la captation de places supplémentaires et l'amélioration du

parc. Toutefois, un dégât sanitaire a contraint le service à se séparer de 3 places, réduisant le parc à 21 places en interne, plus 1 place temporaire chez l'habitant.

Parmi ces 17 logements, 10 sont individuels, 6 en colocations et 1 chez l'habitant. L'intégralité des logements relève du parc privé.

Aussi, les services de gestion locative et de maintenance de l'ASBL assurent un travail important pour garantir et maintenir le bon fonctionnement de chaque logement.

Les logements sont tous situés en centre-ville de Châteaubriant, à proximité direct des locaux du service. Les logements sont accessibles à moins de 15 minutes à pied. Cela favorise le lien entre les jeunes et l'équipe et facilite l'accompagnement. Les jeunes passent régulièrement au service et les professionnels peuvent intervenir rapidement au domicile. Les déplacements des jeunes se font principalement à pied ou en mobilité douce.

Chaque nouveau jeune qui arrive au service est d'abord hébergé en colocation, là où le RL intervient en majorité. Cela permet de faciliter leur accueil et leur intégration, mais aussi de pouvoir évaluer leur niveau d'autonomie. En fonction de l'évolution des jeunes et de leur situation, ils seront amenés à changer de lieu d'hébergement au cours de leur prise en charge. La décision de changer un jeune de logement est systématiquement prise en équipe à l'occasion d'une réunion de service.

Pour le passage d'un jeune en logement individuel, la situation est débattue en fonction de plusieurs critères : sa demande, son projet, son niveau d'autonomie, sa santé, sa sécurité, son passage en studio comme un levier éducatif pour le remobiliser et/ou le responsabiliser. Il s'agit aussi de permettre aux jeunes d'expérimenter la vie en logement individuel, et cela dans l'objectif de les préparer à leurs fins de prise en charge.

II. L'ACTIVITE DU SERVICE

a. L'accompagnement proposé : focus sur l'accueil

Depuis deux ans, le profil des jeunes orientés vers le service ATHOME Châteaubriant a évolué jusqu'à ce qu'il soit en très grande majorité représenté par des jeunes dits *primo-arrivants*. Aussi, la procédure d'accueil d'un jeune au sein du service a dû évoluer pour pouvoir proposer une qualité d'accueil adaptée. Ce temps d'admission est planifié afin de réunir les conditions matérielles et humaines pour permettre sa mise en œuvre.

L'accueil d'un nouveau jeune au sein du service se décompose en plusieurs temps. Il y a l'accueil physique le jour de l'admission, puis, dans les 7 jours suivants l'arrivée, celui du recueil des besoins et la présentation du nouvel environnement de vie.

Au cours du trimestre suivant l'arrivée d'un jeune, un ensemble de démarches est engagé pour permettre d'apporter une évaluation globale de la situation, déterminer un projet et des moyens d'actions.

Le jour de l'admission :

Le jour de l'admission, le jeune est accueilli dans les locaux du service par sa référente éducative. Lors de cet entretien d'accueil, lui sont présentés l'équipe éducative et le fonctionnement du service. Un livret d'accueil est remis et certains aspects de la prise en charge sont directement abordés (numéro d'urgence, allocation, téléphonie, déplacement). Après un temps de déjeuner partagé avec l'équipe éducative présente, le jeune est conduit et installé par le référent logement dans le logement attribué. A cette occasion, les consignes de sécurité sont transmises. La rencontre avec le ou les cohabitants est médiatisée. Enfin, le jeune est accompagné pour réaliser quelques achats alimentaires et, en cas de besoin, pour préparer son premier repas.

Dans les 7 jours suivants l'arrivée :

Le jeune va être reçu par sa référente éducative pour faire un point global de sa situation afin d'identifier ses besoins et fixer les premières démarches. En parallèle, une présentation du territoire et de ses lieux ressources est organisée par le référent logement. En cas de besoin, un accompagnement physique pour l'achat d'un kit vêture est proposé.

Au cours du trimestre suivant l'arrivée :

Durant les trois mois suivant l'arrivée d'un nouveau jeune, le service va agir dans sa situation de manière globale :

- Sa santé : dépistage, radiographie, parcours vaccinal, bilans ;
- Son projet d'orientation scolaire ou professionnelle : test CASNAV, mission locale ;
- Son niveau d'autonomie au quotidien : hygiène, alimentation, budget, mobilité ;
- Ses centres d'intérêt : orientation vers une activité extra-scolaire ;
- Sa rencontre avec la psychologue ;
- Sa Lecture et signature du règlement de fonctionnement et du droit à l'image ;

Au terme du trimestre, la situation du jeune est évoquée en réunion de synthèse, afin de déterminer un projet d'accompagnement adapté à sa situation et à son projet.

Tout au long de sa prise en charge, l'accompagnement du jeune va s'adapter à son évolution et à ses besoins, dans l'objectif de le préparer à la sortie du dispositif de protection de l'enfance, ou à sa réorientation lorsque sa situation le nécessite.

- Accompagnement individuel

Chaque jeune est en lien étroit avec sa référente éducative qui pilote le parcours de 12 jeunes. Des entretiens réguliers ont lieu au bureau et à l'extérieur pour la réalisation de l'ensemble des démarches : rendez-vous médicaux, accès aux droits et à la scolarité, recherche de stage etc. Le référent logement passe une à plusieurs fois par semaine au sein des logements pour accompagner chaque jeune dans son rythme et ses habitudes de vie et dans l'organisation de son quotidien. Il les oriente vers des lieux ressources du territoire : médiathèque, club de sport, mobilité, etc.

- Temps collectifs

Régulièrement, les professionnels organisent des temps collectifs. Cela peut concerner une démarche extérieure (courses alimentaires), des formalités administratives mais également des temps d'apprentissage sur différents sujets comme l'alimentation, à travers des ateliers cuisine au sein des logements. Ces temps collectifs sont complémentaires à l'accompagnement individuel.

Ils permettent de découvrir d'autres aspects de la personnalité des jeunes, de favoriser le lien entre les jeunes et sont donc propices à l'instauration d'un climat de pair-aidance.

- Activités et sorties

A chaque vacances scolaires, l'équipe organise une sortie pour les jeunes. Ce sont des moments attendus tant par les jeunes que par les professionnel.les, qui apprécient ces moments conviviaux à l'extérieur du service. Ces sorties permettent d'améliorer le lien éducatif à travers une autre relation que celle d'aidant/d'aider.

En 2024, l'équipe a proposé des sorties organisées par la commune (patinoire) et des activités à l'initiative des jeunes (karting, space lazer). Durant l'été, des sorties en plein air ont été proposées (lac de Pouancé, bord de mer).

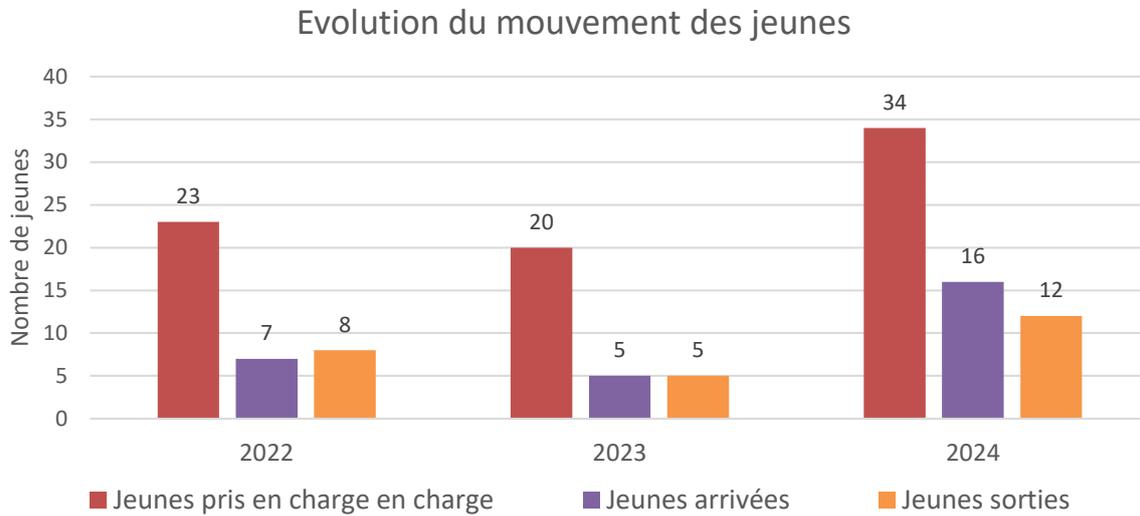
Tous les quatre mois, les jeunes sont réunis lors d'un moment convivial pour fêter les anniversaires autour d'un gouter et de divers jeux ludiques ou sportifs.

En 2024, le partenariat avec le **Centre de Santé Sexuelle** rattaché à l'hôpital de Châteaubriant se poursuit à travers des ateliers sur la vie affective et sexuelle animés par un conseiller conjugal.

Un atelier animé par le **service CESAME** (intervention collective auprès de personnes en situation d'exil) sur le thème du sommeil a été proposé aux jeunes du service. Le format ludique et participatif a plu aux jeunes qui sont repartis avec des conseils et des techniques à reproduire chez eux. Malheureusement, les ateliers proposés par CESAME une fois par mois au Centre socio-culturel de Châteaubriant ont majoritairement lieu en semaine sur des temps scolaires, ce qui permet difficilement la participation des jeunes scolarisés.

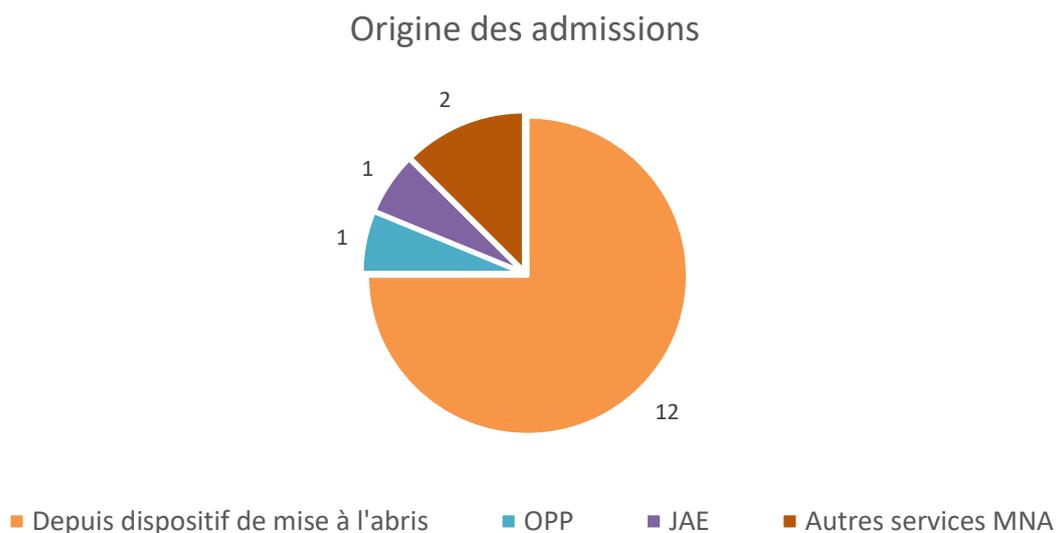
Le partenariat avec **l'association Véli-Vélo** se poursuit en 2024 à travers l'accompagnement des jeunes vers leur atelier d'auto-réparation de vélos qui a lieu deux samedis par mois. C'est vers Véli-Vélo que les jeunes qui souhaitent s'équiper d'un vélo sont orientés car l'association propose des vélos à prix abordables.

b. Profil des jeunes accueillis

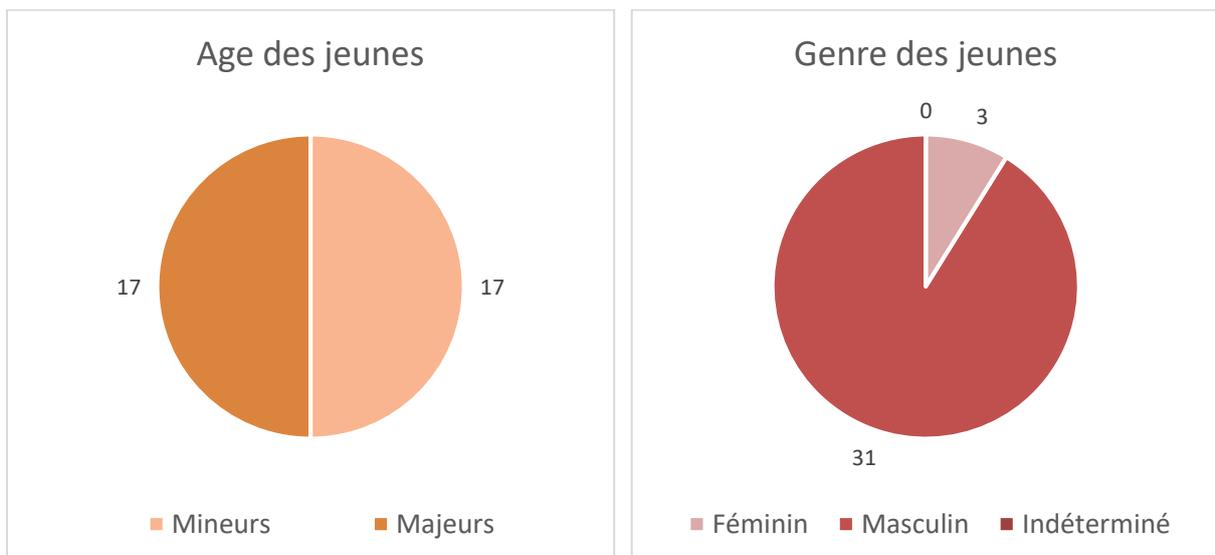


L'activité du service ATHOME Châteaubriant s'est intensifiée en 2024. Le nombre de nouveaux jeunes accueillis a triplé par rapport à l'année 2023, le rythme des sorties s'est lui aussi accéléré, leur nombre ayant doublé comparativement à 2023.

Ces mouvements importants sont venus bousculer l'organisation du service qui a dû s'adapter pour accueillir les jeunes dans les meilleures conditions.

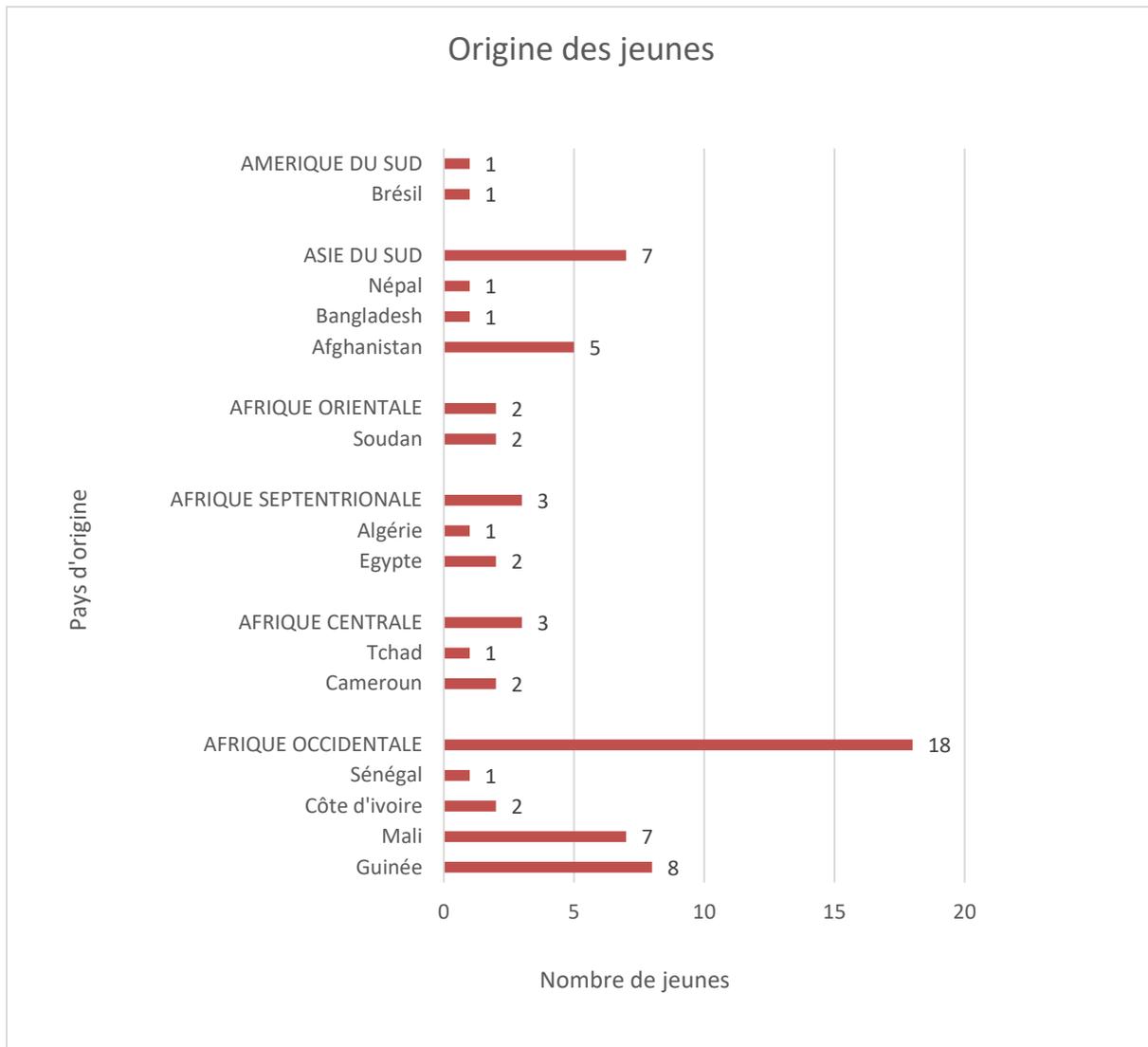


La grande majorité des jeunes admis en 2024 a été orientée depuis le dispositif de mise à l'abri. Cette évolution du profil des jeunes accueillis impacte en profondeur la nature de l'accompagnement socio-éducatif qui doit désormais faire face à des jeunes peu autonomes et pour lesquels il est nécessaire d'engager un grand nombre de démarches relatives à l'accès à la santé et à l'insertion.



Avec l'augmentation des sorties et des arrivées au cours de l'année, la moyenne d'âge des jeunes pris en charge a atteint un équilibre entre le nombre de mineurs et de majeurs.

L'année 2024 a été marquée par l'arrivée des premières filles au sein du service. Une colocation de trois filles a ouvert, ce qui a eu un impact positif sur la dynamique de groupe entre les jeunes.



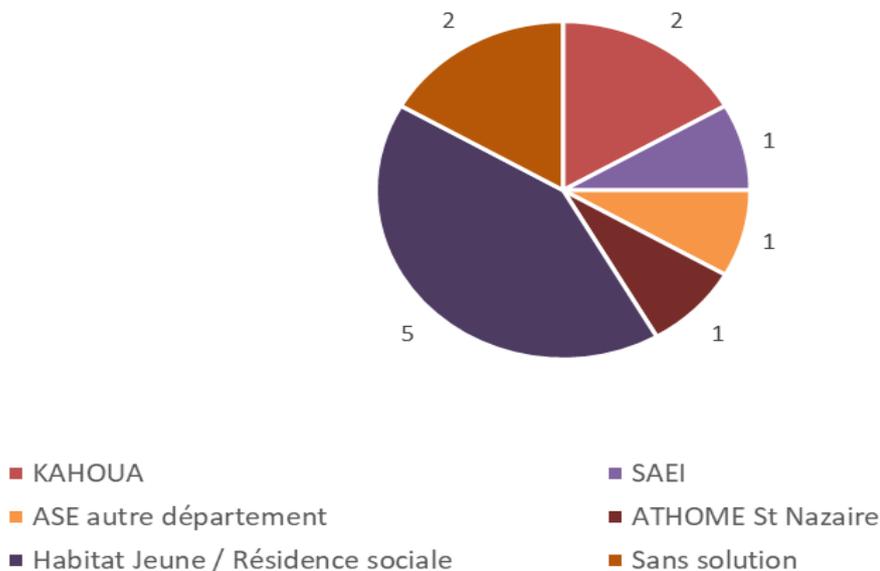
Comme les années précédentes, les nationalités les plus représentées sont celles d'Afrique occidentale. Une grande partie des jeunes qui en sont originaires recherche à améliorer leurs conditions de vie à travers un projet d'insertion professionnelle durable en France.

Par ailleurs, l'évolution des conflits géopolitiques se répercute dans les déplacements des populations. Aussi, une partie des jeunes accueillis a été contrainte de fuir des zones à risque, comme c'est le cas en Afghanistan et au Soudan. Ces disparités dans les décisions motivant le départ se répercutent dans le vécu de l'exil par les jeunes.

Certains parviennent plus facilement à investir leur nouvel environnement de vie, à se projeter et à s'intégrer dans une scolarité. Là ou d'autres souffrent davantage de l'éloignement de leurs proches dont ils sont parfois sans nouvelles.

c. Regard sur les sorties

Orientations des jeunes à leurs sorties



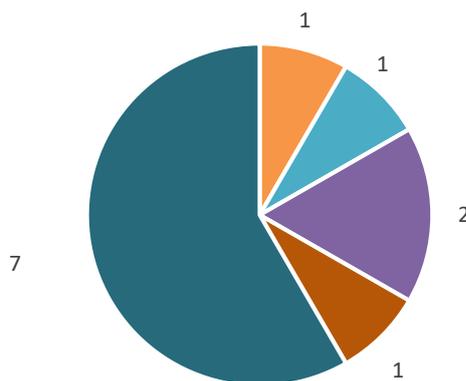
Parmi les 12 jeunes qui ont quitté le service au cours de l'année 2024, 5 ont été orientés vers d'autres services éducatifs en lien avec leur projet et leurs besoins. Parmi les 7 jeunes qui ont quitté le dispositif de protection de l'enfance, 5 d'entre eux ont intégré un lieu d'hébergement dédié aux jeunes à Châteaubriant (Habitat Jeune). Cependant 2 jeunes étaient sans solution à la sortie. L'un d'entre eux avait atteint l'âge limite de 21 ans et attendait une orientation vers un CHRS à Saint Nazaire. Le second préférait un hébergement provisoire chez un tiers le temps de trouver une solution dans le parc privé, plutôt que d'intégrer Habitat Jeune.

L'accompagnement des jeunes à la sortie du dispositif de protection de l'enfance est un moment important et difficile dans le parcours. Important parce que l'on recherche dans l'orientation à la sortie la solution la plus adaptée au jeune, à ses besoins comme à ses projets. Difficile parce que cette solution n'est pas toujours accessible dans la même temporalité que celle de la fin de prise en charge. Parfois les structures visées n'offrent pas de disponibilités dans les délais impartis. D'autre fois le jeune ne parvient pas à prendre la mesure de la fin possible de l'accompagnement avant qu'il n'ait trouvé la solution désirée. Difficile aussi parce qu'il y a chez certains jeunes une appréhension à l'idée de quitter le service, et celle-ci peut se traduire par une mise en échec des

tentatives d'orientation, ou au contraire par une agitation importante dans la recherche de solutions qui pour certaines peuvent apparaître inappropriées.

Aussi, pour sécuriser au maximum cette étape charnière du parcours des jeunes, le service a intérêt à orienter sa pratique au maximum vers les établissements et les services de droit commun, afin de mettre en lien les jeunes avec des lieux ressources qu'ils pourront investir après leur départ. Mais également de modifier les modalités d'accompagnement au cours de la prise en charge afin de mettre le jeune en situation d'indépendance vis-à-vis du service. Cela est possible dans la mesure où les jeunes souhaitent se maintenir sur le territoire. Lorsqu'un jeune a un projet éloigné du bassin de vie du service, l'accompagnement est contraint par la distance géographique.

Durées des placements des jeunes sortis



■ Moins de 3 mois ■ Entre 3 et 6 mois ■ Entre 6 et 12 mois ■ Entre 12 et 24 mois ■ Plus de 24 mois

On observe parmi les jeunes sortis en 2024 des durées de prise en charge majoritairement supérieures à deux ans. Il s'agit de jeunes qui ont intégré et suivi une formation au sein du territoire. Les jeunes qui ont des durées de prise en charge inférieures ont été réorientés vers d'autres services éducatifs.

III. PERSPECTIVES POUR 2025

a. Développement du service

L'année 2025 devra permettre au service de retrouver et de stabiliser **24 places d'hébergement** en diffus et se doter d'**une place d'urgence**.

L'équipe aura à poursuivre sa réflexion au sujet des **modalités d'accompagnement** proposées aux différentes étapes du parcours des jeunes. Il s'agit d'adapter l'accompagnement pour éviter les écueils que peut générer un accompagnement individuel qui s'inscrit dans la durée.

Par ailleurs, la mise en place d'un **conseil de vie des jeunes** durant l'année pourra permettre de faire participer les jeunes à leur prise en charge dans une instance collégiale.

Le service doit s'inscrire dans la dynamique du pôle visant à structurer des **procédures qualités** et doit participer à l'élaboration du **projet d'établissement** et sa déclinaison en **projet de service**.

Sur le plan de la santé, le **recrutement d'un poste infirmier** chargé d'assurer la coordination du parcours de soins des *primo-arrivants* est engagé. Le service doit également systématiser l'inscription des jeunes dans le parcours **Santé Protégée** pour pouvoir mobiliser le panier de soins en faveur des jeunes.

L'équipe du service va connaître de nouveaux changements en 2025 avec le **départ annoncé d'une référente éducative** qui devra être remplacée. En outre, le PSE va entraîner le **départ de la professeure de français** en poste depuis 2020 au sein du service.

Les professionnel.les souhaitent poursuivre les sorties proposées à chaque vacances scolaires et ont en projet de mettre en place des **ateliers d'expression artistique** animés par un intervenant professionnel.

b. Des partenariats à poursuivre et à développer

Avec l'augmentation de l'accueil de jeunes *primo-arrivants*, le partenariat avec l'antenne du **Centre Fédératif de Prévention et de Dépistage (CFPD)**, qui intervient à l'hôpital de Châteaubriant, va se poursuivre et se structurer.

Le service doit continuer d'adopter une **pratique tournée vers l'extérieur** pour favoriser l'orientation des jeunes vers le droit commun et sécuriser les sorties. Il sera essentiel de **développer le partenariat** vers les services du territoire, notamment concernant les solutions d'hébergement et d'accompagnement au logement (Habitat Jeune, ASLL).

L'équipe a à cœur de poursuivre le partenariat avec le Centre de Santé Sexuelle, rebaptisé **Centre Olympe de Gouges**, à travers des ateliers collectifs sur la vie affective et sexuelle à destination de l'ensemble des jeunes pris en charge.

L'arrêt annoncé des ateliers de soutien scolaire et d'aide au devoir qui ont lieu chaque mercredi après-midi amène le service à rechercher d'autres solutions vers lesquelles orienter les jeunes. Une réflexion est en cours pour **l'accueil de bénévoles** les mercredis après-midi. Enfin, un partenariat avec l'association **PROXITE** - qui propose, sous la forme du mentorat, de mettre en lien des personnes actives avec des jeunes qui ont besoin d'être soutenus dans leur formation professionnelle - devrait s'amorcer dans l'année à venir.